

Programme Formation Syndicale 2016

**Pour répondre aux besoins de chacune et de chacun,
dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilité,
puis tout au long de sa vie syndicale.**

Edito

Lutter avec les salariés, les organiser pour développer une économie performante au service de progrès sociaux, ne s'improvise pas !

Gagner des avancées sociales ne sera pas possible sans des syndiqués nombreux, pleinement acteurs et décideurs.

C'est pourquoi, notre programme de formation s'adresse à chacun et chacune de nos syndiqués afin qu'ils puissent, en toute connaissance de cause, donner leur opinion, prendre leur place dans notre organisation, devenir acteurs, décideurs.

Parmi eux, il y en a qui assument des responsabilités à tous les niveaux de notre organisation. Ils ou elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent, c'est primordial. Cela ne les dispense pas d'acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite des missions qui leurs sont confiées. Cela a toujours été vrai!

Mais aujourd'hui, c'est encore plus déterminant. Parce que le champ du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, le salariat est beaucoup plus diversifié, les techniques évoluent dans le syndicalisme comme dans la société.

Vous l'avez compris. Etre militant CGT ça ne s'invente pas!

C'est pourquoi l'UD propose un programme de stages 2016 qui doit répondre aux besoins de chacun de nos militants et travailler à ce que plus aucun élu ou mandaté reste sans formation.

Denis PESCE
Secrétaire Général

Sommaire

Page 3	Procédure demande de stage
Page 4	Niveau 1 Niveau 2
Page 5	Animer un syndicat
Page 6	Eco CE
Page 7	Vie syndicale CHSCT
Page 8	Travail Santé
Page 9	Modèle lettre CHSCT
Page 10	Modèle lettre Eco CE
Page 11	Procédure demande de congés formation
Page 12	Bulletin « Demande de Formation »

Demande de stage

Procédure:

- 1) La demande doit être faite **par le syndicat** à la structure concernée. (Union Départementale, Union Locale), utiliser impérativement le formulaire page 12 ou à télécharger sur le site de l'UD (<http://moselle.reference-syndicale.fr/>)

Elle est à considérer comme une demande et non une inscription ferme.

- 2) C'est la **structure concernée (UD, UL)** qui décidera de l'acceptation du stagiaire sur la base des critères et priorités ci-après:
 - avoir fait le niveau 1 avant toute autre formation
 - pas plus de 2 personnes du même syndicat dans un stage (pour une bonne cohésion du groupe)
 - priorité aux nouveaux syndicats et nouveaux élus
 - laisser entre le premier niveau et le niveau 2, une attente de un an minimum
 - frais de déplacement : les frais kilométriques seront remboursés à partir de 10 kilomètres. La prise en charge se fera uniquement sur le nombre de kilomètres supplémentaires entre le trajet domicile/lieu de travail et domicile/lieu de stage
 - participation aux frais de stage (15€) par personne et par stage (**à joindre à l'inscription**) hormis pour les stages CHS-CT, ECO CE et Travail Santé Handicap
 - le syndicat doit être à jour sur Cogitiel et au niveau de ses cotisations

La demande à l'employeur (utiliser les modèles) se fera après validation de l'inscription par l'UD, un courrier de confirmation sera adressé à chaque stagiaire.

- 3) Cela exige des inscriptions **PAR ECRIT, (formulaire page 12)** accompagnées impérativement du **chèque de participation, le plus tôt possible, au minimum 8 semaines** avant le stage !
Si l'inscription n'est pas retenue, le chèque sera retourné au syndicat

☑ Aucune inscription ne sera prise en compte sans demande écrite

Toutes les informations concernant la formation syndicale sont disponibles sur notre site
<http://moselle.reference-syndicale.fr/>

Niveau 1

Durée : 5 jours - **Qui est concerné par ces stages ?** Tous les syndiqués

Organisé par : Vos UL - **Inscription à faire dans :** Vos UL.

Sur quels droits ? Art. L.3142-7 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires pour (Public)

Cette formation a pour but d'expliquer la place et le rôle d'un syndiqué acteur de la CGT dans l'élaboration des revendications pour gagner des avancées sociales dans la société d'aujourd'hui.

6 thèmes :

- Le stagiaire acteur de sa formation
- Le salariat
- L'élaboration des revendications
- La société
- Le syndicalisme
- La CGT

Voir procédure de demande de congés formation page 11

UL de Metz	Secteur Est	Saint-Avold	UL Thionville	UL d'Hagondange
14 mars au 18 mars	29 février au 4 mars	13 au 17 juin	10 au 14 octobre	9 au 13 mai
23 au 27 mai	20 au 24 juin			
17 au 21 octobre	14 au 18 novembre			
21 au 25 novembre				

Niveau 2

Durée : 2 fois 5 jours

Qui est concerné par ces stages ? Tous les syndiqués ayant déjà fait le **stage Niveau 1**

Organisé par : L'UD

A qui s'adresser pour vous inscrire ? UD Moselle

Sur quels droits ? Art. L.3142-7 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

☛ 1ère Partie : 3 thèmes

- La CGT, transformations du travail
- Le système capitaliste, sa crise, nos solutions
- Construire le rapport de force

☛ 2ème Partie : 4 thèmes

- Mondialisation
- Institutions internationales et européennes
- Emploi industriel
- Services et services publics

Voir procédure de demande de congés formation page 11

Metz	
Niveau 2 – 1 ^{ère} partie	Niveau 2 – 2 ^{ème} partie
07 au 11 mars	20 au 24 juin
30 mai au 3 juin	

Animer un syndicat (2 parties)

Durée : 2 X 3 jours

Qui est concerné par ces stages ? Les camarades exerçant leur responsabilité (ou devant l'exercer dans un avenir immédiat) dans les syndicats comptant une cinquantaine d'adhérents.

Organisé par : Vos UL - **Inscription à faire dans :** Vos UL.

Sur quels droits ? Art. L.3142-7 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires pour (Public)

☛ 1ère Partie :

- 1) **Mettre en œuvre la démarche CGT : clés d'analyse**
- 2) **Le syndicat, premier niveau de confédéralisation de notre activité**
- 3) **Le syndicat, lieu d'organisation du travail collectif**

☛ 2ème Partie :

- 1) **Retour et partage d'expériences. Concevoir une approche diagnostique de ses pratiques**
- 2) **Evaluer, c'est agir : compléter ma formation, mettre en place des stratégies de dépassement**
- 3) **Compléments, apports de connaissances.**

Les 2 parties sont indissociables, l'inscription aux 2 parties est impérative.

Secteur Est	
1 ^{ère} partie	2 ^{ème} partie
23 au 25 mai	10 au 12 octobre
Saint-Avold	
1 ^{ère} partie	2 ^{ème} partie
28 au 30 novembre	

Voir procédure de demande de congés formation page 11



Durée : 5 jours. **Organisé par :** L'UD - **Inscription à faire à :** L'UD. **Qui est concerné par ces stages ?**

Les élus titulaires au Comité d'Entreprise ou d'Etablissement + les élus suppléants avec l'accord de leur Comité d'Entreprise **Sur quels droits ?** Article L.2325-44 du Code du Travail (Formation économique des membres des CE).

Se situer rapidement dans un collectif de travail et y être à l'aise individuellement. S'approprier le programme du stage en rapport avec les attentes que l'on peut en avoir individuellement.

Permettre, à partir du vécu et de l'entreprise, de s'approprier les concepts économiques fondamentaux.

Permettre à chacun de mesurer en quoi les comptes de l'entreprise peuvent permettre d'intervenir dans la gestion, en quoi ils sont des outils, des indicateurs de choix économiques.

Comprendre la nécessité de

s'approprier, à travers des comptes, des éléments de connaissances pour argumenter, contester des choix patronaux et travailler en permanence la dimension économique de la revendication.

Permettre de mesurer ce que sont des choix de gestion et comment, avec les salariés, il est possible d'intervenir dessus.

Connaître les éléments qui constituent les problématiques actuelles à propos de l'emploi (l'emploi au cœur de l'opposition profits/besoins, l'emploi au cœur de la création de richesses pour la réponse aux besoins).

Etre en capacité de dégager des

arguments pour l'exigence d'intervention et de luttes des salariés sur les choix de gestions capitalistes.

Connaître pour s'approprier les droits des CE, en connaître le fonctionnement, le rôle économique. Nécessité de connaître les droits existants pour bien les utiliser.

Importance de la conquête de droits nouveaux.

Originalité du rôle des élus au CE dans la vie syndicale. Comment l'activité du CE s'inscrit-elle dans l'activité syndicale ?

Attention : Ce stage est facturé au tarif légal en vigueur, il doit être réglé avec le budget fonctionnement de votre CE. Pour tous renseignements complémentaires, contactez l'UD.

Courrier de demande de congés à utiliser page 10

Metz
9 au 13 mai
14 au 18 novembre



Vie Syndicale

Durée : 3 jours

Qui est concerné par ces stages ? Tous les syndiqués ayant déjà fait **les niveaux 1 et 2**

Organisé par : L'UD

A qui s'adresser pour vous inscrire ? UD Moselle

Sur quels droits ? Art. L.3142-7 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

Thème : animation de la vie syndicale et l'activité syndicale.

Voir procédure de demande de congés formation page 11

Metz

5 au 7 décembre

CHSCT

Durée : 5 jours. **Qui est concerné par ces stages ?** Les élus au CHS-CT

Organisé par : L'UD - **Inscription à faire à :** L'UD.

Sur quels droits ? Article L.4614-14 du Code du Travail (Formation des membres du CHS-CT)

Comment ne pas évoquer le rôle nouveau qu'ils doivent jouer sur la place du travail, sa finalité, les enjeux que cela représente dans notre stratégie syndicale.

Les membres des CHSCT disposent de moyens pour exercer leur mandat et notamment d'une formation maintenant étendue aux entreprises de moins de 300 salariés.

L'utilisation pleine et entière de ces droits est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur une pratique démocratique avec les salariés.

La richesse d'une telle activité appelle à ce que chaque élu bénéficie d'une formation afin d'approfondir les questions qui relèvent de sa responsabilité, sa place dans l'activité du syndicat avec les salariés.

Le terrain de la formation CHSCT est un terrain disputé, il va du mercantilisme pour certains à l'intégration pour d'autres.

Aussi, il est indispensable que cette formation soit l'affaire de nos fédérations, régions et départements.

C'est dans cet esprit que l'UD propose à ses organisations un module de 5 jours.

Attention : Ce stage est facturé au tarif légal en vigueur à votre employeur, pour tous renseignements complémentaires, contactez l'UD.

Courrier de demande de congés à utiliser page 9

Metz

22 au 26 février

18 au 22 avril

6 au 10 juin

3 au 7 octobre

12 au 16 décembre

Travail Santé Handicap

Durée : 3 jours

Qui est concerné par ces stages ? Tous les syndiqués

Organisé par : L'UD - **Inscription à faire à :** L'UD (attendre confirmation pour prévenir l'employeur)

Sur quels droits ? Art. L.3142-7 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

Inaptitude, handicap, maintien dans l'emploi

Objectif : La maladie, l'accident, au travail ou dans la vie quotidienne, les conditions de travail ou son organisation peuvent conduire tout travailleur à une inaptitude au travail. Elle ne doit pourtant pas conduire inéluctablement les salariés vers la porte de l'entreprise.

La sensibilisation et la formation des militants sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés permettent aux militants confrontés ou non à ces situations d'inaptitude pouvant conduire au handicap, une meilleure approche de ces problématiques ainsi qu'une connaissance approfondie des lois et dispositifs. Ceci concourt à construire avec eux une démarche revendicative plus efficace et plus offensive en santé travail handicap.

Thèmes :

- Le Handicap, qu'est-ce que c'est ?
- Lois 1987 et 2005, quels changements ?
- Le maintien dans l'emploi, les obligations des employeurs, le rôle du médecin du travail. Les acteurs et institutions de l'insertion et du maintien, dans l'emploi des salariés handicapés
- DOETH : comment la calculer ?
- L'AGEFIPH, qu'est-ce que c'est
- Comment négocier un accord, une NAO ?
- Le rôle des élus CHSCT- CE- de l'organisation syndicale
- Se réapproprier syndicalement la problématique Santé Travail Handicap
- Etc...

Voir procédure de demande de congés formation page 11

Metz	Petite Pierre
20 au 22 avril	15 au 17 juin
5 au 7 octobre	



Modèle de lettre pour les stages CHSCT

A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance, après avoir reçu le courrier de confirmation de l'Union Départementale.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette formation s'adresse aux représentants du personnel, au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Le financement dépend du nombre de salariés dans l'entreprise (plus ou moins de 300 salariés).

Nom, Prénom
Adresse

Monsieur le Directeur
Société (nom)
Adresse

A, le.....

Objet: demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.4614-14, L.4614-15, L4523-10 et L4523-16 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé, aura lieu du **(préciser les dates de début et de fin de stage et le nombre de jours de formation)**.

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

- **FRAIS PEDAGOGIQUES :** 345.96 x_jours = _____, __€
- **FRAIS DE SEJOUR :**
 - o En externat : 15,25 euros, soit le coût d'un déjeuner ;
 - o Ou en internat : 68,61 euros en province ou 83,86 euros en région parisienne ;____, __ euros x _jours = _____, __€
- **FRAIS DE TRANSPORT** sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit : 0.30 x ___ kms = _____, __€

Si besoins, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante :

(Préciser l'organisateur CGT de la formation ainsi que son adresse) _____

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de lettre pour les stages Eco CE

- ~ A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance, après avoir reçu le courrier de confirmation de l'Union Départementale.
- ~ Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.
- ~ Les membres titulaires du Comité d'Entreprise bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée de cinq jours. Le temps consacré à cette formation est rémunéré par l'employeur. Le financement de la formation est assuré par le budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise

Nom, Prénom
Adresse

Monsieur le Directeur
Société (nom)
Adresse

A, le.....

Objet: demande de congé de formation économique

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2325-44 et R2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du **(préciser les dates de début et de fin de stage et le nombre de jours de formation)**, en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La Formation Syndicale CGT », qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

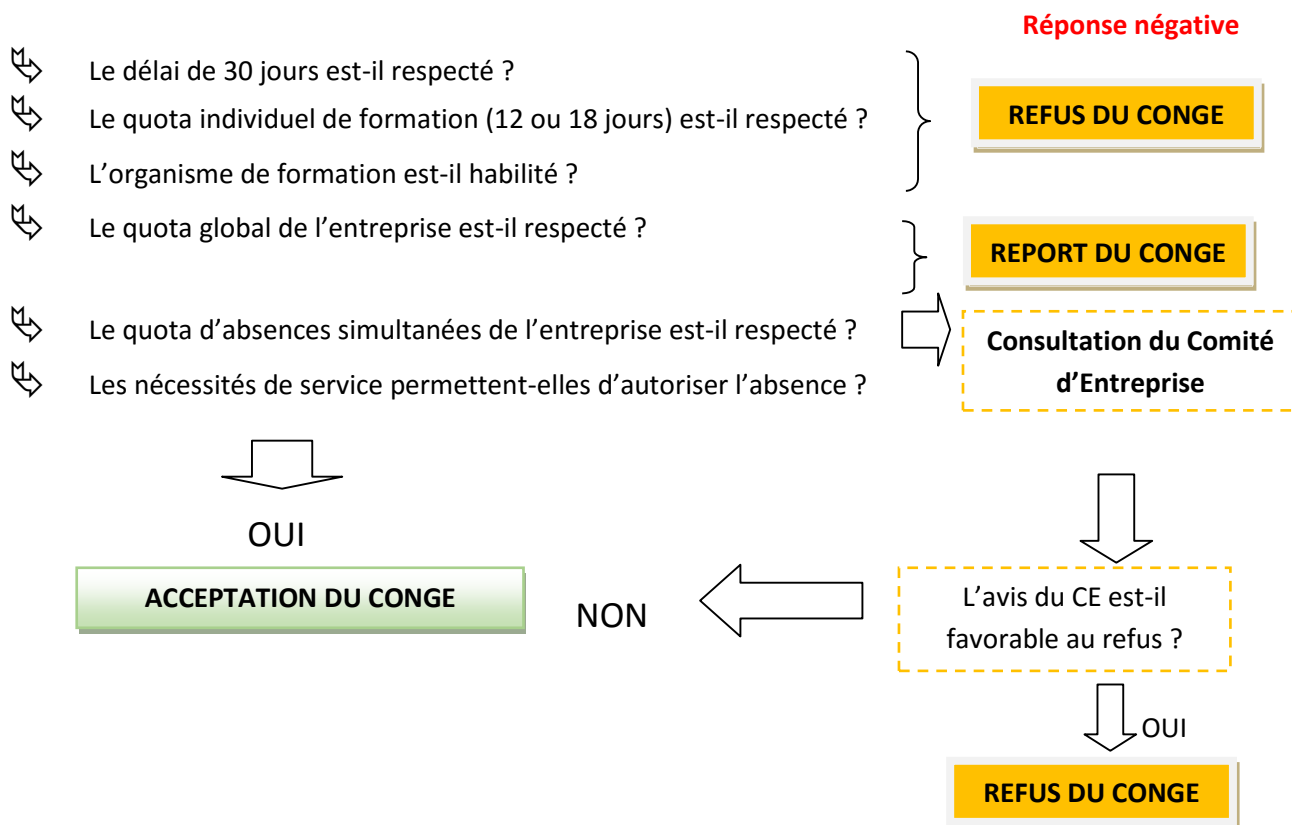
Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Procédure de demande de congé de formation (Hors CHSCT et Eco CE)

⇒ Une fois votre demande d'inscription envoyée à la structure organisatrice, celle-ci vous enverra (environ 6 semaines avant le début du stage) votre convocation ainsi que plusieurs courriers pré complétés à transmettre à votre employeur (dont la demande de congé formation)

L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report. Les seuls motifs valables sont :



En cas de refus ou de report, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela vaut acceptation de sa part du congé et de la prorogation du salaire.

En cas de retenue sur salaire sans courrier argumenté de l'employeur => le syndicat doit aider le salarié à effectuer une procédure prud'homale en référé.

Si l'employeur écrit qu'il refuse le maintien du salaire au motif que ce congé ne donne plus lieu à maintien du salaire depuis le 1^{er} janvier 2015 et qu'il serait financé par l'organisation syndicale organisatrice de la formation => **le syndicat ou l'organisateur de la formation (ULs, UD, etc...) insiste à l'aide du courrier type aux employeurs pour demander la subrogation.**

En cas de maintien du refus de l'employeur à la subrogation du salaire => **Demander une attestation de retenue sur salaire pendant le congé de formation avec le montant du salaire net et le montant du salaire avec les cotisations afin de pouvoir justifier du paiement en bourse d'étude de la compensation au stagiaire. Cette attestation doit être donnée au maximum en début de stage à l'organisateur pour que l'Union Départementale établisse au plus vite le dossier de bourse d'étude.**

BULLETIN DE DEMANDE DE FORMATION

À retourner à la structure CGT organisatrice

INTITULÉ DU STAGE :

Du au à

Stage organisé par : (cocher la case correspondante)

- UD CGT, 10 rue de Méric, BP 42026 , 57054 Metz Cedex 2
Tél : 03 87 75 19 53 Fax : 03 87 18 87 72 Mail : ud57@cgt.fr
- UL CGT Metz, 10 rue de Méric, BP 42026 , 57054 Metz Cedex 2
Tél : 03 87 75 81 70 Fax : 03 87 18 87 72 Mail : ulmetz@cgt.fr
- UL CGT Thionville, 8 rue du Cygne, 57100 Thionville
Tél : 03 82 53 70 09 Fax : 03 82 54 32 29 Mail : ul-thionville@wanadoo.fr
- SECTEUR EST CGT (Collectif 3 UL), 31 rue de Metz, 57800 Freyming Merlebach
Tél : 03 87 81 58 00 Fax : 03 87 81 02 54 Mail : cgt.moselle-est@wanadoo.fr
- UL CGT Hagondange : 54 rue de la Gare, 57300 Hagondange
Tél 09 51 56 37 25 Mail : ulcgt.hagondange@free.fr
- UL CGT Dieuze : 114 Chemin du Calvaire, 57260 Dieuze
Tél : 03 87 86 86 47 Mail : ulcgtdieuze@wanadoo.fr
- UL CGT Saint-Avold : Maison des Associations – Quartier Crusem, Rue Dudweiler, 57500 Saint-Avold
Tél : 03 87 92 59 79 Mail : cgt.ul-stavold@wanadoo.fr

Nom-Prénom : Date de naissance:.....

Adresse personnelle:

CP : Ville :

Tél. : Portable : Mail :

NOM DU SYNDICAT (Entreprise) ET ADRESSE:

.....
.....

Formations syndicales déjà suivies auparavant :

	Année		Année
Niveau 1	_____	Eco CE	_____
Niveau 2 – 1 ^{ère} partie	_____	CHSCT	_____
Niveau 2 – 2 ^{ème} partie	_____	Autre	_____

Fonctions syndicales et mandats

- DS CE Titulaire DP
 CHSCT CE Suppléant Représentant Syndical

Participation financière (15 euros par personne et par stage, 1 chèque par personne) à joindre impérativement à l'inscription (hormis pour les stages de CHS-CT, ECO CE et Travail Santé Handicap).

Date, cachet et signature du syndicat